



**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 07 FEVRIER 2022**

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : **11 FEV. 2022**  
Date de la convocation : 3 février 2022

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 07 février 2022, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoirs : 2  
Votants : 13

**MEMBRES PRÉSENTS :** Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1<sup>er</sup> adjoint), Jacques HELLO (2<sup>ème</sup> adjoint), Corinne BAILLOU, Bruno BONNAT, Lucien CECCATO, Catherine DARAN, Dominique DEBREYER, Nathalie DOMINCE, Jacky GORZA, Marielle RATEAU

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Véronique HAMMERER, Claudia JOURNOUD (pouvoir à Bernard GRIMARD), Vanessa SANTOS (pouvoir à Didier BAYARD), Alexandrine VOYAU

Nathalie DOMINCE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 janvier 2022 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**Le quorum est atteint.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Ouverture anticipée n°1 de crédits en section d'investissement – exercice 2022
- 2°) Demande de subvention DETR en urgence pour les travaux de sécurisation de la salle polyvalente (annule et remplace la décision 52-12-2021)
- 3°) Demande de subvention F.D.A.V.C. 2022 au Conseil Départemental de la Gironde au titre des travaux de réfection de la voirie Chemin du Pont-Sec aux Lemberts
- 4°) Questions diverses

La séance est ouverte.

**1°) DECISION 59-02-2022 : OUVERTURE ANTICIPEE N° 1 DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022**

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut entre le 1er janvier 2022 et le vote du budget prévisionnel, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 :

- d'un crédit de 11 696 euros au compte 21316 « Etudes préalables » pour le règlement de la facture d'investissement de GROUPE ELABOR pour l'inventaire et l'étude des concessions du Cimetière de Comps ;

**Ouverture anticipée n°1 en dépenses d'investissement pour l'exercice 2022**

INVESTISSEMENT		Crédits d'investissement ouverts au BP 2021	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2022	Total crédits d'investissement BP 2022
21316	Inventaire et étude concessions cimetière de Comps	0.00	11 696.00	11 696.00
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>11 696.00</b>	<b>11 696.00</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs)

- autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 des crédits ci-dessus.

**2°) DECISION 60-02-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR EN URGENCE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA SALLE POLYVALENTE (ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 52-12-2021)**

Monsieur le Maire, alerté par le cabinet d'expertise qui a réalisé le diagnostic concernant le mur de la salle des fêtes, demande l'accord du conseil municipal pour solliciter en urgence une subvention DETR auprès de la Préfecture de la Gironde pour effectuer les travaux de sécurisation de la salle.

En effet, il est urgent de sécuriser l'un des murs de la salle, qui menace de tomber suite à un défaut de construction. De plus, cette salle est un lieu de vie et de convivialité pour les associations et les habitants de la commune, et représente une bonne partie des recettes de la commune en termes de location. Le projet de remise aux normes et de sécurisation est donc imminent, il faut démarrer les travaux en urgence début 2022.

L'ensemble des devis s'élèvent à 77 059,20 € HT (soit 92 471,06 € TTC), tel que suit :

- pour le gros œuvre, le devis de l'entreprise NEVEU s'élève à 45 110,03 € HT (soit 54 132,04 € TTC)
- pour les menuiseries, le devis de l'entreprise DUMAS & LOZES s'élève à 31 949,18 € HT (soit 38 339,02 € TTC)

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention DETR au titre de l'année 2022 auprès de la Préfecture de la Gironde qui s'élève à 40% du montant HT du devis présenté, soit  $77\,059,20 \times 40\% = 30\,823,68 \text{ €}$ .

#### PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE :

Coût de l'opération HT à financer : **77 059,20 € HT** (soit 92 471,06 € TTC)

- Subvention demandée à la Préfecture : **30 823,68 €** (taux applicable : 40%)
- Autofinancement : 46 235,52 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs)

- valide le montant de la subvention d'investissement DETR 2022 sollicitée auprès de la Préfecture de la Gironde, soit 30 823,68 €
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour préparer la demande de subvention et pour signer tout document relatif à ce dossier.

Dans l'attente, Monsieur le Maire explique que depuis cette annonce, il n'y plus de réservation possible pour la salle jusqu'à la fin des travaux, et que les locations à compter de mi-décembre ont dû être annulées par prévention.

#### **3°) DECISION 61-02-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION F.D.A.V.C. 2022 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU TITRE DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE CHEMIN DU PONT-SEC AUX LEMBERTS**

Monsieur le Maire rappelle la volonté affichée par la municipalité de sécuriser les routes communales. Monsieur Bernard GRIMARD, rapporteur de la commission « Voirie », présente au Conseil municipal le devis de l'AGENCE SCREG de BLAYE concernant la réfection de la voirie Chemin du Pont-Sec aux Lemberts, qui s'élève à 21 213,32 € HT (soit 25 455,98 € TTC).

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale (F.D.A.V.C.) auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde pour 2022.

#### MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE :

Coût de l'opération HT : **21 213,32 €**

Montant de la subvention demandée : **9 132,33 €** (21 213,32 x 35% x 1,23)

Taux applicable : **35 % (+CDS 1,23)**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs)

- valide le montant de la subvention d'investissement sollicitée, soit 9 132,33 €, auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour 2022 au titre du F.D.A.V.C
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour préparer la demande de subvention et pour signer tout document relatif à ce dossier

#### **4°) QUESTIONS DIVERSES**

##### ▪ **Aboiements intempestifs**

Madame Nathalie DOMINCE rapporte que les problèmes d'aboiement intempestifs des chiens sur la commune sont un problème récurrent, qui créent des soucis de voisinage. Monsieur le maire répond que la gestion de ces incivilités fera l'objet d'un article spécifique dans le prochain bulletin municipal.

##### ▪ **Repas des aînés**

Madame Catherine DARAN explique que la commission a travaillé sur un projet de repas des aînés, car depuis deux ans la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser le repas annuel comme les autres années. L'idée qui a été retenue est celle d'offrir cette année aux personnes de 65 ans et plus

inscrites sur les listes électorales de la commune (et à leurs conjoints) un repas-spectacle au Cabaret l'Ange Bleu à Gauriaguet. Les conseillers vont passer distribuer les flyers d'invitation aux personnes concernées courant semaine prochaine, pour la journée programmée le dimanche 15 mai 2022.

▪ **Voirie**

**Réfection voirie communale**

Une demande de subvention est demandée au titre du FDAVC pour 2022 pour la réfection du Chemin du Pont-Sec aux Lemberts. Monsieur Bernard GRIMARD va demander deux autres devis pour les routes communales de Passedieu et de la Grise, à planifier sur les prochains exercices. Monsieur le maire explique qu'il a rencontré l'adjoint en charge de la voirie de Saint-Seurin-de-Bourg, et qu'il serait intéressant de mutualiser les appels d'offres, avec la commune de Bayon également.

**Travaux Boucle de la Gare**

Monsieur Jacques HELLO énonce que les travaux Boucle de la Gare ont été réalisés ; le sens du fossé a été inversé, ce qui permet de rediriger les eaux vers la Route de l'Estuaire.

▪ **Frelons asiatiques**

Afin de lutter activement contre la prolifération des frelons asiatiques, le conseil municipal propose de créer un petit groupe de bénévoles sur la commune, pour mettre en place des pièges dans chaque quartier. Ce projet pourrait être piloté par le conseil municipal des jeunes.

La séance est levée à 19h40.

Fait à COMPS, le 08 février 2022.

Le Maire,

Didier BAYARD (Girande)

